

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.070

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVENUE EMILE ZOLA – CONVENTION FRANCE TELECOM POUR
L'EFFACEMENT DE RESEAUX (1^{re} tranche)

VOTE : UNANIMITE

Une première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension E.D.F, FRANCE TELECOM et ECLAIRAGE PUBLIC est envisagée sur la voie dénommée « Avenue Emile Zola », dans sa partie située entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue St François.

Dans le cadre de cette opération qui sera conduite par le S.D.E.E.R., il est prévu notamment l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré une convention qui définit les conditions techniques et financières en matière d'études, de travaux d'aménagement et d'exploitation des installations téléphoniques. La participation financière de la ville pour les prestations d'études et de câblage des réseaux téléphoniques sera connue à l'issue de l'étude qui aura été réalisée par FRANCE TELECOM.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension de l'avenue Emile Zola dans sa partie située entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue St François,

VU le projet de convention fixant les modalités techniques et financières en matière de travaux et de gestion des ouvrages de télécommunication situés sur le site concerné,

VU l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et des Travaux en date du 21 juin 2006 sur ce projet de convention,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques de l'avenue Emile Zola, dans sa partie située entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue St François,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention,
- d'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT